




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-276**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1135308-CC-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONTRAT ENTRE LA VILLE ET MUSEO-EXPOSITION POUR L'ACHAT DE PANNEAUX
D'EXPOSITION**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONTRAT ENTRE LA VILLE ET MUSEO-EXPOSITION POUR L'ACHAT DE
PANNEAUX D'EXPOSITION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le muséum d'histoire naturelle et le musée des tapisseries s'associent pour réaliser conjointement une exposition sur le thème des plantes : leur évolution, leur diversité, leur relations avec les animaux, les utilisations des plantes par l'homme,...

Cette exposition nommée « 51 nuances de verts » se déroulera du 15 septembre 2018 au 3 février 2019 au musée des Tapisseries.

Pour être en cohérence avec cette exposition, le Muséum a décidé que le village des sciences d'Aix-en-Provence dont il est l'organisateur aura pour thème cette année : « quand la science se met au vert ».

A cette occasion, le Muséum souhaite acheter auprès de l'Agence Museo une exposition de panneaux présentant des reproductions de dessins du botaniste Francis Hallé. Cette exposition intitulée « 30 ans d'études des canopées tropicales » est constituée de 18 panneaux grands formats qui seront présentés dans le parc Saint Mitre.

Afin de définir les conditions d'utilisation par le Muséum de cette exposition ainsi que la cession des droits de représentation publique, d'exposition et de communication publique par

l'Agence Museo au profit du Muséum, il convient d'établir un contrat d'exposition. Celui-ci s'élève à un montant de 3600 € TTC

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contrat d'exposition en annexe, qui définit les conditions d'utilisation l'exposition ainsi que la cession des droits de représentation publique, d'exposition et de communication publique par l'Agence Museo au profit de la Ville d'Aix-en-Provence (Muséum);

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer le contrat en annexe.

DL.2018-276 - CONTRAT ENTRE LA VILLE ET MUSEO-EXPOSITION POUR L'ACHAT DE
PANNEAUX D'EXPOSITION -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Contrat entre l'Agence Museo et la Mairie d'Aix-en-Provence (Muséum d'Histoire Naturelle) définissant les conditions d'utilisation d'une exposition ainsi que la cession des droits de représentation publique, d'exposition et de communication publique par l'Agence Museo

A PLAISSAN le 23 avril 2018
Réf : Contrat d'exposition
« Francis Hallé »

CONTRAT D'EXPOSITION

L'Agence Museo, dont le siège social est 9, rue des Prunus à Plaisan 34230, représentée par Monsieur Jean-Pierre DUVAL ci-après nommée « MUSEO » ;

et la Mairie d'Aix-en-Provence, (Muséum d'Histoire Naturelle) Place hotel de ville, CS 30715, 13616 Aix-en-Provence cedex 4 ici représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, maire, ci-après nommée le «PARTENAIRE»

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Objet du contrat

1.1 MUSEO autorise le PARTENAIRE , dans le cadre de l'exposition FRANCIS HALLÉ définie ci-dessous et aux seules fins de cette exposition à présenter les 18 PANNEAUX sur les dessins du botaniste Francis Hallé.

1.2 MUSEO , titulaire des droits d'auteur, cède les droits de représentation publique, d'exposition, et de communication publique au profit du PARTENAIRE à condition que celle-ci reste en interne, et ne soit pas prêtée à une autre institution.

1.3 MUSEO autorise le PARTENAIRE à présenter publiquement les PANNEAUX dans le cadre de l'exposition intitulée :

30 ans d'études des canopées tropicales par Francis Hallé

Lieu d'exposition des PANNEAUX : Museum d'Aix-en-Provence
La première période d'exposition est :de mi-septembre à mi- octobre 2018 pour la somme de 3 600 € TTC.

1.4 Il s'agit d'une exposition de MUSEO Expositions.

Siège social :
SAS AGENCE MUSEO
9, rue des Prunus
34230 Plaisan
France

www.agence.museo.com
www.museo-editions.com
www.museo-expositions.com

09 67 60 75 99
06 20 91 56 99
caroline@agence-museo.com

RCS 809 000 458

2. Communication

2.1 Sur tous les supports et documents de communication : affiche, dossier de presse, carton d'invitation, flyer, affichages, page et site internet, le PARTENAIRE s'engage à faire figurer le logo Agence MUSEO ci-dessous (fournis à la signature du contrat), ainsi que l'adresse du site www.agence-museo.com

Merci de le respecter



2.2 Le PARTENAIRE s'engage à promouvoir, à ses frais, l'exposition selon son programme habituel et à fournir à MUSEO : avant fabrication et/ ou diffusion un BAT de chaque support de communication; et au moins 1 exemplaire de chaque support de communication (carton d'invitation, catalogue, affiche, etc.).

3. Droit de propriété et vente

Il est expressément convenu que le présent contrat ne comporte pas de transfert de propriété en faveur de quiconque.

4. Transport, installation

4.1 MUSEO fera parvenir au PARTENAIRE, et par transporteur, les 18 PANNEAUX, la semaine du 3 septembre 2018.

4.2 Le PARTENAIRE reconnaît ne pas avoir le droit de modifier les PANNEAUX en tout ou en partie, ni d'en faire un autre usage.

4.3 Le PARTENAIRE se charge de l'installation de l'exposition.

5 Dispositions générales

5.1 Les parties déclarent que le présent contrat contient l'intégralité de l'accord passé entre elles et qu'il ne pourra être modifié, en partie ou en entier, que par un accord écrit portant la signature de chacune des parties.

5.2 Le contrat est formé lorsque MUSEO et le PARTENAIRE l'ont signé et qu'un exemplaire est remis à chaque partie. Le contrat prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent sont remplies.

5.3 La nullité de l'une ou l'autre des dispositions contenues aux présentes n'a pas pour effet d'annuler le contrat.

5.4 Le présent contrat est régi et interprété par les lois françaises en vigueur au moment de la signature.

5.5 Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de ce contrat relève de la loi française et de la compétence des tribu-

Siège social :
SAS AGENCE MUSEO
9, rue des Prunus
34230 Plaissan
France

www.agence.museo.com
www.museo-editions.com
www.museo-expositions.com

09 67 60 75 99
06 20 91 56 99
caroline@agence-museo.com

RCS 809 000 458

naux, après épuisement des recours amiables.

6 Condition de règlement

A la signature du présent contrat, MUSEO fera parvenir au PARTENAIRE une facture du montant indiqué à l'article 1.3.

Le règlement se fera à réception de facture par chèque ou par virement sur le compte suivant.

SAS Agence Museo - Banque Populaire du Sud
IBAN : FR76 1660 7002 4478 1217 1990 767
SWIFT (BIC) : CCBPFRPPPPG

Signatures

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) ORIGINAUX

Plaisan, le 23 avril 2018

Siège social :
SAS AGENCE MUSEO
9, rue des Prunus
34230 Plaisan
France

www.agence.museo.com
www.museo-editions.com
www.museo-expositions.com

09 67 60 75 99
06 20 91 56 99
caroline@agence-museo.com

RCS 809 000 458

